

ÉCOLE DE LA CONFIANCE

COLLÈGE DU TRI SOCIAL

Aux premiers de cordée, les établissements internationaux (EPLI)

Établissement public local d'enseignement international



- Élèves sélectionnés sur dossier de la maternelle au lycée : une école de l'élite
- Système dérogatoire (horaires, programmes, financement complété par des fonds privés, rôle des personnels dans le conseil d'administration minoré)

- **Inégalités d'enseignement**
pour les élèves !
- **Inégalités d'exercice du métier**
pour les personnels !

Aux territoires défavorisés, les établissements des savoirs fondamentaux (EPLSF)

Établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux

- Élèves regroupés de la maternelle au collège selon la volonté des collectivités territoriales
- Enseignements limités à des « savoirs fondamentaux » :
lire, écrire, compter et respecter autrui (J.-M. Blanquer, lettre aux personnels du 29 mars)
- Métiers méprisés : compléments de service imposés dans le premier degré, liberté pédagogique étouffée
- Organisation méprisant le fonctionnement du collège :
des professeurs des écoles intervenant dans les cours, des « classes de cycle 3 » (CM1-CM2-6^e), conseil pédagogique et CA interdégradés
- Volonté d'imposer expérimentations, réunions, pédagogie...
- Éloignement des services publics en zones rurales :
fermeture des écoles qui seraient accueillies dans les collèges
- Probable rattachement des « cités éducatives »
aux EPLSF (associations, élus, entreprises,
« acteurs du territoire » à l'initiative de
projets éducatifs locaux pour cette
« cité »)

INTERPELLONS LES ÉLUS pour qu'ils s'opposent
à la loi « pour une école de la confiance »

MOBILISONS-NOUS pour obtenir le rejet de cette loi et
contre ce projet pour l'École : nuits des établissements, journées
école/collège/lycée morts, débats publics, rassemblements, grèves...



Le SNES, pour agir ensemble

